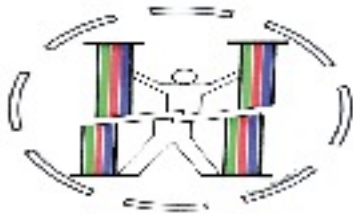


Montreuil, le 2 juin 2013



COLLECTIF MONTREUIL-HANDICAP
Groupe de travail en soutien à la CCAPH de Montreuil

à Vincent PEILLON,
Ministre de l'Éducation nationale.
à Marie-Arlette CARLOTTI,
ministre de la Santé.
à George PAU-LANGEVIN,
ministre déléguée à la Réussite éducative.

Monsieur, Mesdames les ministres,

Avec le concours du député de Montreuil/Bagnolet, Razzy HAMMADI, nous avons eu l'honneur d'accueillir ces dernières semaines Marie-Arlette CARLOTTI, puis George PAU-LANGEVIN.

Marie-Arlette CARLOTTI est venue visiter le SESSAD du GEIST de Bagnolet le 27 mars dernier. Cette visite a été l'occasion pour la ministre de rencontrer des parents d'enfants porteurs de trisomie 21 et des professionnels travaillant dans cette structure qui a fêté son vingtième anniversaire l'an dernier. Plusieurs points ont été évoqués; si l'on doit en retenir deux, ce serait :

- **d'une part l'urgence de la création d'autres places de service** dans un délai proche. En effet, comme vous pouvez le constater sur la carte jointe, de nombreux enfants porteurs de trisomie 21 attendent une place pour pouvoir bénéficier d'un suivi adapté leur permettant d'acquérir une meilleure autonomie dans l'avenir. Un dossier de création de service a été déposé lors de la dernière fenêtre CROSMS, en 2010. Il a été validé, mais toujours pas financé. Les appels à projets de l'ARS ne nous laissent espérer aucune issue pour ces enfants qui sont sans suivi. Certains le sont par des CAMSP, mais donc jusqu'à six ans seulement. Les professionnels de ces structures nous ont confié que certains enfants pourraient très bien bénéficier d'inclusion scolaire mais doivent être orientés en IME faute de SESSAD. L'association Trisomie 21 Seine-Saint-Denis a créé ce SESSAD avec le souci d'offrir les mêmes soins à tous mais constate aujourd'hui que les inégalités augmentent dans ce département où les naissances d'enfants porteurs de trisomie 21 sont plus nombreuses qu'ailleurs.

- d'autre part, de jeunes déficients intellectuels ont bénéficié toute leur vie d'une intégration, à l'école, dans la cité, et puis dans l'emploi. Certains se trouvent aujourd'hui dans la situation suivante : trop autonomes pour accéder à un logement en foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés qui, malgré les notifications de la CDAPH, accueillent en priorité des travailleurs d'ESAT, et pas assez autonomes pour vivre seul en logement **car trop peu de SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale)**. Là encore, les appels à projets de l'ARS semblent ne pas tenir compte des ces personnes qui, pour le moment, sont condamnées à rester chez leurs parents, même au delà de trente ans. N'ont ils pas le droit de poursuivre leur parcours d'autonomie avec des services d'accompagnement adaptés, **ces dispositifs étant moins onéreux que des foyers ?**

Le 13 avril dernier, toujours en collaboration avec Razzy HAMMADI, le collectif Montreuil-handicap a organisé une réunion publique sur la scolarisation des enfants handicapés. Cette rencontre a rassemblé environ 200 personnes, parents, professionnels et politiques. George PAU-LANGEVIN, accompagnée de Philippe van der HEREWEGHE, nous a fait l'honneur de démarrer les débats qui ont été riches et émouvants. Nous souhaitons vous soumettre les quelques points les plus importants mis en évidence à cette occasion :

- l'accessibilité pédagogique est mise en place par les enseignants pour rendre accessible l'enseignement à l'ensemble des élèves. Tous les élèves n'ont pas forcément besoin d'accompagnement par un AVS. Ce ne sont pas les AVS qui font l'enseignement et ceux-ci ne doivent pas être systématiques. Il faudrait sans doute remettre en place **une véritable formation à la pédagogie** non plus axée uniquement sur le disciplinaire et que les enseignants adaptent d'avantage leur pédagogie. La **professionnalisation des AVS** est évidemment incontournable pour réaliser de vraies inclusions scolaires. Concernant les dispositifs collectifs de scolarisation, les CLIS et les ULIS se sont multipliées. Cependant, les publics accueillis dans une même classe sont souvent très différents. Ne faudrait-il pas, dans certains cas, **revenir à des dispositifs de scolarisation destinés à un "handicap spécifique"**, ce qui faciliterait les adaptations pédagogiques et le quotidien de ces élèves.

- Concernant **la formation** des enseignants, nous devons insister sur le besoin de former aussi tous les professionnels de l'Education Nationale, avant leur prise de fonction, c'est à dire les **référents et conseillers à la scolarisation, médecins et infirmières scolaires**, mais aussi de prévoir dans le programme des élèves, en éducation civique par exemple, quelques heures sur le handicap. Les enfants ordinaires vont aussi vivre aux côtés de leurs camarades différents.

- En Seine Saint Denis aucune structure n'existe pour répondre au choix donné par la loi aux parents d'un **parcours scolaire bilingue (LSF et français écrit)** pour leur enfant sourd. Pour le choix d'un parcours scolaire français oral et écrit, prévu également par la loi, quelques classes de regroupement existent mais elles sont en nombre largement insuffisant, et sans statut pérenne. Résultat : la majorité des enfants sourds du département sont scolarisés à Paris ou dans un autre département d'île de France, voire même beaucoup plus loin.

- concernant la **MDPH du 93**, 15 000 demandes environ par an chez les enfants, 600 dossiers par mois, 8 mois minimum pour une réponse aux demandes ; **la difficulté principale est l'absence de possibilité de prioriser**. Ceci conduit trop souvent des enfants à ne pas pouvoir être scolarisés à la rentrée de septembre, comme leurs petits camarades, ou à devoir attendre trop longtemps des accompagnements indispensables, à cause des retards dans le traitement des dossiers, alors que, en matière d'éducation, l'important est de pouvoir réagir le plus vite possible aux difficultés rencontrées. D'autre part, la loi de 2005 indiquait la **notion d'égalité de traitement des situations sur le territoire et on constate qu'on en est loin**. Par exemple, des parents d'enfants autistes sont orientés et notifiés vers des établissements parisiens... qui n'accueillent que des enfants parisiens : résultats, faute de places en établissements proches, **des dizaines d'enfants "sans solution"**, au domicile 24h /24, mettant l'ensemble de ces familles en danger.

- d'autre part, un certain nombre d'enfants se voit prescrire des séances de **psychomotricité, de psychothérapie ou d'ergothérapie**. Ces suivis ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Les structures d'accompagnement CMP ou CMPP sont souvent débordées, et les places de SESSAD manquent. Afin de permettre à ces enfants de bénéficier des soins dont ils ont besoin, il est souvent proposé aux parents un complément d'AEEH, ou encore une PCH enfant qui compensera les frais. On parle bien de soins, et c'est la MDPH qui compense. **Ne serait-il pas plus judicieux de rembourser ces séances par l'assurance maladie, au même titre que les séances d'orthophonie ?**

- pour finir, nous constatons que si la création des MDPH a permis certaines améliorations des situations, il reste que les personnes confrontées au monde du handicap continuent de se débattre dans des démarches qui ressemblent toujours au parcours du combattant. Les dossiers restent complexes, les personnes sont souvent isolées (tout le monde n'est pas accompagné par un professionnel), les MDPH sont débordées et excentrées. **Ne serait-il pas envisageable de créer des antennes locales de proximité permettant aux usagers de trouver des réponses adaptées plus aisément ?**

Nous espérons que ces quelques idées seront prises en compte. Elles sont le résultat d'un travail de terrain mené depuis des années par des bénévoles citoyens attachés à des valeurs humaines et solidaires.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le collectif Montreuil-handicap :

Sylvia GAYMARD
Association Trisomie 21-93

Michel PODGOURSKY
FCPE de Montreuil